



RAPIDE ET SANS PAPERASSERIE
LA RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE SMA AUX INSTALLATEURS

Qu'est-ce que la rémunération forfaitaire SMA ?

La rémunération forfaitaire SMA est une indemnisation que nous allouons à nos installateurs en échange de prestations spécifiques réalisées pour leurs clients. Le principe : vous nous assistez quand un remplacement d'onduleur est nécessaire et nous vous versons pour cela un montant fixe.

La condition principale est qu'il s'agisse d'un cas couvert par nos conditions de garantie.

Vos avantages :

- Vous recevez la rémunération forfaitaire SMA sous la forme d'un montant fixe, qui vous dédommagine de vos frais.
- Vous gardez le contact avec vos clients et vous pouvez les convaincre de votre réactivité et de votre savoir-faire.
- Naturellement, notre Service en Ligne SMA est toujours disponible par téléphone pour répondre à vos questions et dispenser des informations.

La rémunération forfaitaire SMA se définit comme telle :

Nous versons un montant forfaitaire de **100 euros** pour le trajet jusqu'chez votre client auquel s'ajoute 20 € pour le remplacement d'un onduleur (30 € dans le cas d'un onduleur de plus de 50 kg).

Vous recevez aussi une indemnisation de 20 euros pour **chaque onduleur supplémentaire** remplacé le même jour dans la même installation (30 € pour un onduleur de plus de 50 kg).

Les tarifs sont également mentionnés dans le tableau situé à la page suivante.

Vous trouverez sur notre site internet un formulaire de facturation pratique qui vous fera gagner du temps. Il vous suffit de le remplir et de nous l'envoyer par courrier.



RAPIDE ET SANS PAPERASSERIE
LA RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE SMA AUX INSTALLATEURS

La rémunération forfaitaire SMA dans le concept de garantie SMA

Vous recevez la rémunération forfaitaire SMA si l'onduleur défectueux est toujours couvert par la garantie usine de cinq ans. Nous vous payons aussi la rémunération forfaitaire SMA dans le cadre de l'extension de garantie Confort si vous effectuez vous-même le remplacement de l'onduleur chez votre client. La rémunération forfaitaire n'est pas incluse dans l'extension de garantie Active.

Vous trouvez plus d'information sur notre concept de garantie sur www.SMA-France.com/Service.

Information sur la rémunération forfaitaire

Service de maintenance	Montant HT en Euro
Forfait de base*	100 €
Forfait supplémentaire	20 €
Remplacement d'un onduleur	
Remplacement supplémentaire d'un onduleur (le même jour, la même installation)	20 €
Remplacement supplémentaire d'un onduleur > à 50 kg (le même jour, la même installation)	30 €

*Le forfait de base comprend le trajet jusqu'à l'installation.

Brefs exemples :

1. Vous remplacez un onduleur chez votre client : forfait de base (100 €) + onduleur (20 €) = **120 €**

2. Vous remplacez un onduleur chez votre client et deux autres onduleurs le même jour pour la même installation : forfait de base (100 €) + onduleur (20 €) + deuxième onduleur (20 €) + troisième onduleur (20 €) = **160 €**

RAPIDE ET SANS PAPERASSERIE
LA RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE SMA AUX INSTALLATEURS

Comment puis-je obtenir la rémunération forfaitaire SMA ?



Étapes à suivre pour le remplacement d'un onduleur :

1. Vous recevez un numéro de ticket après un diagnostic par téléphone du Service en ligne de SMA France et après approbation de la demande d'échange ;
2. Remplacement de l'onduleur défectueux après réception de l'onduleur d'échange ;
3. Collecte par SMA de l'appareil défectueux ;
4. Demande de rémunération forfaitaire SMA.

Complétez le formulaire de facturation et le formulaire d'enregistrement de l'installation.

Les documents originaux doivent être retournés par voie postale sous 1 mois à SMA France ;

5. Recevez, après vérification et inspection de l'unité défectueuse par SMA, la rémunération forfaitaire SMA par virement bancaire sur votre compte.

En bref

- L'onduleur défectueux doit encore se trouver dans la période de garantie usine ou dans la période d'extension de garantie Confort.
- Nous indemnisons la rémunération forfaitaire SMA exclusivement aux installateurs. La maintenance ne peut pas être effectuée par le client final.
- La demande d'échange doit toujours être validée par le Service en Ligne de SMA France.
- L'enregistrement préalable de l'installation est obligatoire afin de pouvoir recevoir la rémunération forfaitaire SMA.
- Nous ne rembourserons la rémunération forfaitaire SMA que dans un cas de garantie couvert par nos conditions générales de garantie. Il ne peut donc pas être question d'une faute qui incombe au client ou d'un dommage dû à une trop haute tension (foudre).
- La demande de rémunération forfaitaire doit se faire dans le mois suivant l'échange, auprès du Service en Ligne local de SMA*
- La rémunération forfaitaire SMA ne peut être allouée que si les sociétés d'installation et de facturation sont basées dans un pays où se situe une antenne technique de SMA. **

* Ceci ne s'applique pas dans les cas impliquant un cas de mort, une blessure corporelle ou touchant la santé, et en cas de négligence intentionnelle ou grossière de la part de SMA, ainsi que lors de la dissimulation trompeuse d'un défaut.

** Actuellement, la société SMA est représentée dans les pays/régions suivant(e)s par une antenne technique : Australie, Benelux, Canada, Chine, République tchèque, France, Allemagne, Grèce, Inde, Italie, Japon, Portugal, Corée du Sud, Espagne, Thaïlande, Émirats arabes unis, Royaume-Uni, États-Unis.



RAPIDE ET SANS PAPERASSERIE **LA RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE SMA AUX INSTALLATEURS**

Exemple de formulaire de facturation



RAPIDE ET SANS PAPERASSERIE
LA RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE SMA AUX INSTALLATEURS

Exemple de formulaire de facturation

Entreprise LE SOLEIL BRILLE SARL
Adresse 17 rue des plages
CP/Ville 34470 /PEROLS
Tel 04 12 34 56 78
Fax 04 12 34 56 79

Code BIC AGRIFRPPBBO Banque Crédit Agricole
IBAN FR12 341 234 123
N° TVA Intra. 30002 12569 12451234545R 45
RCS B123 456 789 1234 5

FACTURE n° 201

SMA France

Le Parc Technologique de Lyon
240 Allée Jacques Monod – Bât. M2
69791 Saint-Priest Cedex (France)

TVA Intra : FR06 494 481 556

Date 17 juin 2013

Nom de l'installation Grange des Pommiers

Type d'appareil échangé	N° de série de l'appareil défectueux	N° de ticket SMA / Numéro de commande SMA	Date de la prestation	Montant net EUR
REMUNERATION FORFAITAIRE				
1 SB3000TL-20	65465416161	24155	01/06/2013	20
2 STP17000TL	1646465615	24156	01/06/2013	30
3				
4				
5				
6				
7				
8				

Total Hors Taxes	150
TVA 20 %	30
Total TTC en euros	180

Règlement à 60 jours à réception du retour des onduleurs échangés

Par la présente, je reconnais avoir accepté de recevoir une rémunération forfaitaire en échange de mes dépenses en lien avec les services susmentionnés et renoncer à toute réclamation auprès de SMA à cet égard.

Ville, Date Perols, le 7 janvier 2014

Signature, Tampon

Formulaire à retourner par email : Compta.Fournisseurs@SMA-France.com